
SYMPOSIUM #2 - PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

CONTEXTE

En plus des directives données par Emploi et Immigration Canada, les provinces ont relevé, jusqu'à présent, 6 autres thèmes importants de réflexion pour le groupe de travail du CCMTF chargé de l'étude de la planification des ressources humaines.

Les différences et besoins régionaux qui exigent une certaine souplesse au chapitre de la planification des ressources humaines.

La subordination de la petite entreprise aux établissements publics de formation.

La question des régions isolées où la création d'emplois peut devenir un élément important de la planification des ressources humaines.

La nécessité d'intégrer les initiatives fédérales, provinciales et celles du secteur privé au chapitre de la planification des ressources humaines.

La nécessité de définir le rôle que doivent jouer les dépositaires d'enjeux, non pas au sens juridique, mais au sens pratique de cette expression.

La nécessité de définir l'expression «pratiques de formation» en ce qui a trait aux particuliers surtout.

Le Nouveau-Brunswick souhaiterait s'étendre sur l'importance de deux de ces thèmes, soit la nécessité d'une certaine souplesse au chapitre de la formation et la nécessité d'intégrer les diverses initiatives prises par les divers intervenants en matière de planification des ressources humaines.

Tout d'abord, en ce qui concerne le premier thème, on espère fortement que la planification des ressources humaines ne se limitera pas au cadre de la «formation professionnelle» et que l'on tiendra compte de la variété des situations à l'origine des diverses conceptions que l'on peut avoir à propos de la planification des ressources humaines.